

mes qui avaient consacré toute leur vie à la cause de la civilisation et dont les prédécesseurs avaient parcouru le pays d'un bout à l'autre, en l'arrosant de leur sang, avec un dévouement si héroïque ! Ce qu'on aurait eu le droit de faire contre les Jésuites, on aurait eu le droit de le faire contre tous les habitants de ce pays. Or, ce n'est là ni le droit, ni la justice. Et quand on a déclaré, dans ce bref de possession, en 1800, qu'on prenait ces biens par droit de conquête, on a invoqué un droit qui n'existait pas. On a violé les capitulations, on a violé le traité de Paris, et on a violé le droit des gens.

“ A cette époque comme aujourd'hui, le vieux droit barbare de conquête était disparu. C'est-à-dire qu'alors comme aujourd'hui, la conquête d'un pays ne conférait que le droit de domaine supérieur, et non de propriété. . . . Et aujourd'hui, la conquête d'un peuple ne donne que la souveraineté ou le droit de gouverner, c'est-à-dire le droit de prendre les revenus et les propriétés publiques. Mais la propriété privée est respectée ; la liberté du sujet n'est pas violente.

“ Et je voudrais bien voir un conquérant, aujourd'hui, venir prétendre que, parce qu'il a pris possession d'un pays en raison d'une victoire temporaire, il va s'emparer des biens des citoyens, réduire ceux-ci en esclavage et faire disparaître de nos codes ces pages glorieuses que le christianisme y a inscrites.”

Je l'ai déjà dit, M. Mercier, dans la carrière publique qu'il a fournie jusqu'ici, a abordé tous les sujets, traité toutes les questions qui intéressent le pays, sa magnifique étude sur la province de Québec en est une excellente preuve ; — mais ce qui a toujours appelé par-dessus tout son attention, ce qui a été constamment l'objet de sa plus vive sollicitude, c'est l'éducation, c'est l'instruction du peuple, répandue largement, mise, autant que possible, à la portée de tous. Dans presque tous les discours qu'il a prononcés, les articles qu'il a écrits ou les conférences qu'il a faites, il a toujours tâché de faire surgir cette question, vitale par excellence, il a presque toujours trouvé moyen de lui donner l'importance qu'elle a en réalité, le rang qu'elle mérite à si juste titre.

En 1881, lors de l'établissement des écoles des arts et métiers, il appuyait fortement le projet du gouvernement et prononçait, sur ce sujet, un discours remarquable sous tous les rapports.

“ Répandre l'instruction primaire,” dit-il, “ la faire pénétrer dans nos campagnes les plus reculées, vaincre la résistance ou l'indifférence